

RECTORAT
Division des examens et concours
Bureau des examens professionnels

NOTICE D'INFORMATION
AIDE A L'INSCRIPTION
à la mention complémentaire niveau 3
candidats individuels / enseignement à
distance ou inscrit au titre de l'exercice de 3
années d'activités professionnelles

**Les inscriptions s'effectuent
uniquement sur internet via le lien ci-dessous**

● CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- ✓ Avoir déjà subi les épreuves de la mention complémentaire niveau 3 à une session antérieure
ou
- ✓ Être titulaire d'un titre ou diplôme homologué de niveau 3 fixé par arrêté de chaque spécialité
ou
- ✓ Justifier d'une période d'activité (salarié ou bénévole) de 3 ans dans une activité en lien avec le diplôme visé
ET
- ✓ Être domicilié dans les départements de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire ou du Puy-de-Dôme.
- ✓ Être en règle au regard de la réglementation du Service National (JAPD ou JDC) jusqu'à la veille du 25^{ème} anniversaire.

● CALENDRIER ET PROCÉDURE D'INSCRIPTION :

CATÉGORIE DE CANDIDATS	MODALITÉS D'INSCRIPTION uniquement depuis un accès internet
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Candidats ayant présenté l'examen à une session précédente ➤ Candidats ayant une période d'activité professionnelle ➤ Candidats enseignement à distance 	<p>OUVERTURE DU REGISTRE DES INSCRIPTIONS :</p> <p>Du mardi 18 octobre 2022 à 9h au vendredi 25 novembre 2022 à 17h</p> <p>sur le site internet de l'académie de Clermont-Ferrand à l'adresse : http://www.ac-clermont.fr Rubrique « scolarité études » - Examen – Mention complémentaire niveau 3</p> <p>Il est vivement conseillé de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire. Passé ce délai, le site ne sera plus accessible et aucune inscription ne sera acceptée</p>

La procédure d'inscription comporte deux phases :

- 1 - La création de votre compte candidat
- 2 - L'inscription à une spécialité de MC niveau 3

Coordonnées des gestionnaires - Année scolaire 2022-2023

Brigitte CASAS

Commerce, Vente, Ebéniste, Fleuriste, Logistique, Arts du verre et du bois, Ferronnier, Audiovisuel, Sécurité, Arts de la dentelle, Signalétique

dec.exapro1@ac-clermont.fr

04.73.99.35.06

Patricia ROUGIER

Hygiène, Environnement, Métiers de la mode, Coiffure, Esthétique, Maroquinerie, Restauration collective

dec.exapro1@ac-clermont.fr

04.73.99.35.50

Marine LAMARGUE

Alimentation, Hôtellerie, Restauration

dec.exapro1@ac-clermont.fr

04.73.99.35.44

Gaëlle VIGIER

Sanitaire et thermique, Bois, Bâtiment, Finitions Organisation des épreuves écrites et orales des domaines généraux - Suivi IMAGIN, CYCLADES

dec.exapro2@ac-clermont.fr

04.73.99.34.94

Aurélié GRZEMBIELEWSKI

Maintenance véhicules et matériels, Aéronautique, Conduite routière, Electricité, Métallerie, Plasturgie, Carrosserie, Maintenance des bâtiments

dec.exapro3@ac-clermont.fr

04.73.99.34.58

Katell RENAULT

Sanitaire et social, Pharmacie

dec.exapro3@ac-clermont.fr

04.73.99.30.98

1- Création du compte candidat : **cette création est OBLIGATOIRE.**



Vos noms, prénoms, date et lieu de naissance doivent être conformes à la pièce d'identité.

Ces informations seront celles qui figureront sur votre convocation, relevé de notes et diplôme.

Renseignez obligatoirement une adresse **mail** et un numéro de **téléphone valides**.

Bien veiller à signaler tout changement en cours d'année au service des examens professionnels.

Lien de connexion : <https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/login>

IMPORTANT : conservez bien votre identifiant de connexion (= adresse mail) pour pouvoir vous connecter tout au long de la session et accéder aux documents mis à votre disposition dans votre espace candidat (notification d'inscription, convocation à l'examen, relevé de notes..). Aucun de ces documents ne vous sera adressé par voie postale. Chaque fois qu'un document est mis à votre disposition dans votre espace candidat Cyclades, vous recevrez un mail vous en informant (à l'adresse de messagerie renseignée lors de votre inscription).

2- Inscription à l'examen :

Dès que votre compte est activé, vous pouvez procéder à votre inscription en vous identifiant par votre adresse mail et votre mot de passe spécifiés lors de la création de votre compte.

Récapitulatif de votre inscription :

Cet onglet affiche toutes les informations saisies, pour que vous puissiez les VERIFIER avant de valider votre inscription.



Vous devez cliquer sur « ENREGISTRER » pour que votre candidature soit prise en compte et qu'un numéro d'inscription vous soit attribué.

Confirmation de votre inscription :

Vous devez OBLIGATOIREMENT imprimer votre confirmation d'inscription en cliquant sur « VISUALISER/IMPRIMER ». Vous recevrez automatiquement un mail de confirmation de votre inscription.

Validation de votre inscription :



Votre inscription ne deviendra définitive qu'à réception de votre confirmation SIGNÉE, accompagnée des pièces justificatives, au plus tard le lundi 5 décembre 2022 à l'adresse suivante :

RECTORAT DE L'ACADEMIE DE CLERMONT-FD
Division des examens et concours
Bureau des examens professionnels
3 avenue Vercingétorix
63033 CLERMONT-FERRAND Cedex 1

Au-delà **du 3 janvier 2023**, tout dossier non régularisé entrainera l'annulation définitive de votre inscription.

Cette ANNULATION VOUS SERA NOTIFIÉE DANS VOTRE COMPTE CANDIDAT ET SERA SANS APPEL.

Modification de votre inscription :

Jusqu'à la clôture du serveur, le **vendredi 25 novembre 2022** à 17h, vous pouvez apporter des modifications en vous reconnectant sur votre compte à l'aide de vos identifiants de connexion. Vous recevrez un mail de modification de candidature.

• CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP

- **SAISIR « Oui »** à la rubrique « Handicap » si vous sollicitez des aménagements d'épreuves. **ATTENTION**, le fait de cocher « oui » à la rubrique ne se substitue pas à la nécessité d'établir un dossier de demande d'aménagement d'épreuves.



Tous les documents relatifs aux différentes procédures de demandes d'aménagements d'épreuves seront prochainement à votre disposition sur le site académique à l'adresse suivante : <http://www.ac-clermont.fr>
examens/aménagements d'épreuves d'examens session 2023.

Les demandes relatives à des **situations médicales connues** doivent être formulées le **vendredi 25 novembre 2022 au plus tard**.

En revanche, les candidats **dont le handicap, n'est pas connu au moment de la clôture** des inscriptions devront adresser leur demande au plus tôt, afin d'obtenir une décision d'aménagement avant le début des épreuves.

3- FORME DE PASSAGE DE L'EXAMEN **ATTENTION** (votre choix est définitif) :

- GLOBALE** : vous passez toutes les épreuves à la session 2023
- PROGRESSIVE** : vous échelonnez vos épreuves sur plusieurs sessions.

Le candidat ayant échoué lors d'une session précédente conserve obligatoirement la même forme de passage.

● ATTESTATION DE FORMATION AU TRAVAIL EN HAUTEUR R408 :

Les **arrêtés du 20 juillet 2015 et du 22 juillet 2019** précisent que, pour les diplômés professionnels relevant des dispositions du code du travail relatives à l'utilisation des équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur, les candidats à l'obtention de ces diplômés professionnels **doivent, lors de leur confirmation d'inscription à l'examen, fournir l'attestation de formation** prévue par la recommandation R. 408 de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés relative, en tout ou partie, **au montage, à la réception, à l'utilisation et au démontage des échafaudages de pied**.

TABLEAU RECAPITULATIF DES ATTESTATIONS SELON LES SPÉCIALITÉS

Libellé du diplôme	Diplôme	Niveaux de compétences exigés		
		Annexe 3 Montage	Annexe 4 Réception	Annexe 5 Utilisation
Zinguerie	MC3			X

Cette formation obligatoire est payante et à votre charge.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter les GRETA suivants :

CLERMONT-AUVERGNE	VAL D'ALLIER	LIVRADOIS-FOREZ
04.73.26.35.06	04.73.55.09.92	04.73.82.31.71
greta.clermont- auvergne@acclermont.fr	Contact.gva@ac-clermont.fr	greta.livradois@ac-clermont.fr

OU les missions locales ou le Pôle Emploi pour un éventuel financement de cette formation.

En l'absence de l'attestation de formation avant le **10 mars 2023**, le candidat **ne sera pas admis** à se présenter aux épreuves correspondantes de l'examen.

● **BÉNÉFICES - REPORT DE NOTES / DISPENSE D'ÉPREUVES**

Une dispense d'épreuve ⇒ *attribuée à la demande du candidat titulaire d'un diplôme de niveau au moins égal ou supérieur à celui présenté. Le coefficient de ou des épreuves dispensées est alors neutralisé ; les notes précédemment obtenues ne seront pas prises en considération. La moyenne générale de l'examen sera calculée sur la base des seules épreuves effectivement présentées (affectées de leurs coefficients) au titre de la session.*

Un bénéfice de note ⇒ *pour un candidat qui n'a pas obtenu le diplôme, conservation, sur demande écrite du candidat, d'une note égale ou supérieure à 10/20 obtenue à une épreuve ou unité lors d'une session antérieure. La durée de validité du bénéfice est de 5 ans à compter de la date d'obtention de la note égale ou supérieure à 10/20. La moyenne générale à l'examen sera calculée sur la base des notes conservées et celles obtenues (affectées de leurs coefficients respectifs) au titre de la session.*

RAPPEL : *pour les candidats ayant obtenu des bénéfices de notes ou dispenses, au titre d'une spécialité dont la réglementation a changé, il convient de se référer au tableau de correspondance d'épreuves du nouveau diplôme (<http://eduscol.education.fr/cid47646/reglementation-generale-et-contenus.html>).*

ATTENTION toute note ou dispense non conservée est définitivement perdue.

LISTE DES PIÈCES A JOINDRE A LA CONFIRMATION D'INSCRIPTION

- Confirmation d'inscription datée et signée par le candidat et contresignée par son représentant légal s'il est mineur.
- Copie de la carte d'identité ou du passeport du candidat
- Copie du certificat individuel de participation à la JDC (ou attestation d'exemption), document obligatoire pour se présenter aux concours et examens d'Etat avant l'âge de 25 ans.

Pièces complémentaires :

- Photocopie du (ou des) diplôme(s) ou titres permettant de solliciter l'inscription aux épreuves de la mention complémentaire niveau 3 (voir règlement de la spécialité concernée)
- Photocopie du diplôme pour les candidats demandant à bénéficier d'une dispense
- Justificatif de formation ou d'activité professionnelle en lien avec le diplôme visé : contrat de professionnalisation (formulaire CERFA EJ 20), ou d'apprentissage etc ...
- Photocopie du relevé de notes pour les candidats ayant déjà subi l'examen et demandant à conserver des notes ou des unités.
- Attestation de formation « Echafaudages de pied » conformément à la recommandation R 408 de la CNAMTS pour la spécialité « zinguerie ».

POUR INFORMATION

Les candidats individuels, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas la qualité d'élèves de l'Enseignement Professionnel ou de stagiaires de la formation professionnelle ne sont pas couverts en cas d'accident ; il leur est **vivement conseillé de contracter une assurance.**